

Séance du 10 janvier 2023 (14 conseillers présents)

1 – DELIBERATIONS APPROUVEES

- Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant mi-avril 2023.
- **Demande de DETR 2023**
Deux dossiers sont déposés
 - o La voirie chemin des Mottes au titre de l'aménagement du centre bourg (subvention possible à hauteur de 20%)
 - o L'implantation d'une nouvelle défense incendie à proximité du village de la Robinerie
au titre de la protection des personnes (subventions possibles à hauteur de 60% plus le Département à 20%)
- **Renouvellement de la ligne de trésorerie** à hauteur de 100 000€ auprès de la caisse d'Épargne pour le financement des travaux dans l'attente du versement des subventions.
- **Attribution d'une aide de 200 €** pour deux enfants résidents à St André de Lidon d'une classe de 3ème du collège de Gémozac pour une sortie scolaire à Paris.

2 – Autres sujets abordés :

- **Aménagement du city stade**
Présentation de l'implantation au stade de 24m x 14m
- Tracé du **chemin piétonnier Cour du Bois/Bourg** prévu en 2024 après l'enfouissement des réseaux pour un coût de participation commune d'environ 28 000€.
- **Avancement du déploiement fibre**
Sur les 751 foyers à raccorder :
 - o 613 sont éligibles (82%)
 - o 9 éligibles mais problèmes de raccordement
 - o 78 en cours de déploiement
 - o 22 disponibles prochainement à la commercialisation
 - o 29 sont à créer (futurs constructions)